L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 AVRIL 1879. 32me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 15 AVRIL 1879.

Les vues du barreau sur l'organisation judiciaire.

Nous avons hebdomadairement résumé dans notre numéro de dimanche les divers rapports soumis à la réunion du barreau samedi dernier sur la réorganisation du système judiciaire en Louisiane. Il y a dans ces rapports d'excellentes suggestions, mais nous devons dire que nous espérons de la part des membres du barreau de la Nouvelle-Orléans, un travail plus complet et plus satisfaisant. Jusque allusion n'a été faite, par exemple, à l'abolition du jury en matière civile, ni au remplacement de la règle de l'unanimité par celle de la majorité en matière criminelle. Le rapport sur les cours de district ne propose aucune modification dans l'organisation actuelle des cours de ce degré à la Nouvelle-Orléans, organisation fonctionnant vicieuse. Ces omissions sont importantes.

Elles ne sont pas les seules. Il eût été à désirer que le barreau exprimât ses vues sur la meilleure manière de nommer les greffiers et les shérifs et sur les compensations à attribuer à ces fonctionnaires. Comme nous l'avons dit, il n'y a aucune bonne raison pour faire élire ces employés de l'ordre judiciaire par le suffrage universel, ni de leur accorder des émoluments qui, dans certaine cas, arrivent à être hors de toute proportion avec les services rendus. Il convient d'exiger aussi des shérifs et des greffiers des garanties de capacité et d'expérience.

Le meilleur mode de nomination serait d'autoriser le gouverneur à désigner les shérifs et les greffiers sur une liste de candidats recommandés par la magistrature et le barreau, et les candidats seraient naturellement pris parmi les employés des shérifs et des greffes qui ont réellement rempli les fonctions, dont les émoluments ont été jusqu'ici attribués aux faveurs du suffrage universel. Le personnel une fois choisi devrait rester permanent, sauf révocation pour cause, et l'Etat, les contribuables et les justiciables y gagneraient sous tous les rapports.

Nous approuvons entièrement la suppression de l'élection appliquée à la magistrature à tous les degrés, le remplacement des juges de paix à la Nouvelle-Orléans par deux tribunaux municipaux civils, et la suppression des constables; nous croyons de plus que cette dernière mesure devrait être étendue aux paroisses, car le constable peut être avantageusement remplacé par le shérif ou un député-shérif. Il faut simplifier les rouages judiciaires afin de rendre l'administration de la justice moins onéreuse.

Dans le calcul de nos articles sur la Convention relative à l'ordre judiciaire, nous avons suggéré la division de la Cour Suprême en deux Chambres siégeant séparément. La même suggestion est proposée par les deux rapports du juge Lanard et du juge Merrick, mais tandis que le premier veut que chaque Chambre décide à la majorité, le second demande que chaque Chambre ne puisse rendre de décision qu'à l'unanimité et qu'en cas de divergence d'opinions l'affaire soit portée devant les deux Chambres réunies. Nous nous rangeons au premier avis, car nous croyons que la manière de procéder proposée par le juge Merrick entraverait la prompte expédition des affaires qu'a en vue la division de la Cour en deux Chambres.

Rien n'est difficile à détruire comme une routine longtemps suivie, car on est porté à grossir toutes les objections. On craint par exemple que la division ne soit nuisible à l'unité de jurisprudence de la Cour Suprême; c'est là une crainte exagérée. Que l'on consulte l'exemple des Cours françaises d'appel divisées en plusieurs chambres (celle de Paris en a sept) et l'on verra que les cas d'arrêts contradictoires sont excessivement rares. L'unité absolue de jurisprudence est d'ailleurs, impossible à obtenir. Il est des points de droit très délicats sur lesquels la jurisprudence de la Cour de Cassation a plusieurs fois varié, parce que les conseillers quoique inamovibles ne sont pas immortels et que la composition de la Cour change avec le temps.

Les avantages de la division de la Cour Suprême en deux chambres sont trop évidents pour qu'on doive s'arrêter à des objections basées sur des éventualités.

Nous préférons l'inamovibilité à un terme fixe, mais il convient d'établir une limite d'âge pour la retraite. Cette règle doit s'appliquer aux juges de district comme à ceux de la Cour Suprême.

Puisqu'on est d'accord pour amender l'élection à la nomination des juges de district, nous croyons qu'il conviendrait de changer entièrement l'organisation judiciaire à la Nouvelle Orléans.

Nous avons, à une époque antérieure, fait ressortir l'absurdité du système actuel. Des juges nommés par le peuple, indépendants les uns des autres et ayant une juridiction concurrente du même degré, c'est là un non sens. Il ne doit y avoir dans la même circonscription judiciaire qu'un seul tribunal pour le même degré de juridiction. On sait à quels abus a donné lieu la faculté laissée au demandeur en plaintes d'en avoir de porter son affaire devant tel ou tel juge de son choix. Pareille chose doit être rendue impossible.

Nous proposons donc qu'on remplace toutes les cours de district à la Nouvelle-Orléans par un tribunal unique de district, composé d'autant de juges qu'il sera nécessaire et divisé en autant de chambres qu'il le faudra. L'attribution des juges aux chambres se ferait par roulement et chaque année, et les affaires seraient distribuées à ces chambres suivant un règlement établi à cet effet, qui fixerait aussi les heures d'audience, leur durée et assurerait chaque juge à un strict accomplissement de son devoir.

Nous ne faisons qu'indiquer l'idée. Les législateurs et les usagers des autres pays peuvent fournir toutes les informations nécessaires pour compléter ce que nous venons de dire.

Si on veut faire pour la Louisiane une constitution durable, il ne faut pas la bâtir à l'aventure. Il faut étudier les constitutions et les législations des autres pays et adopter des réformes, dont l'utilité et les avantages auront été démontrés par l'expérience des autres peuples.

☞ Les photographies, procédé Lambert sont incontestablement les meilleures. Libonâtel les fait.

Spécialité en fait de plumes d'oies vierges, en crins, sonnerie pour bin, manège, fouets à numero, à tête bas prix, à l'Entrepôt magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Hospitale et Pauldido.

Le cochon est vaincu, puisque vos Shoffman.

—Bien joli le Chien du *Charivari*; deux peintres, le pinceau à la main, discutent devant un portrait auquel rien ne manque.... que la tête.

—C'est le portrait d'un ministre?

—Oui, on en change si souvent, que n'ai jamais eu le temps de faire la figure

Tentative d'assassinat contre le Czar de Russie.

Jusqu'à présent les nihilistes en Russie n'avaient dirigé leurs tentatives d'assassinat que contre des fonctionnaires d'un ordre plus ou moins élevé. Ils semblaient respecter encore le Czar et n'en voulaient qu'à ceux dans lesquels ils personnifiaient les abus dont ils se plaignaient. Mais, hier, un de ces fanatiques qui croient à la vertu de l'assassinat, s'est attaqué au souverain lui-même, sur lequel il a tiré quatre coups de revolver. Le Czar, heureusement, n'a pas été atteint et le coupable a été arrêté par la foule. Cet événement a causé une grande émotion en Europe.

L'insuccès des attentats et des complots contre les autres souverains de l'Europe, a paru décourager les conspirateurs politiques de ces pays. Mais en Russie, les peines rigoureuses auxquelles sont soumis les nihilistes découverts, ne font qu'exaspérer cette secte qui semble animée d'un fanatisme religieux autant que politique. Si peu nombreuse qu'elle soit, comparée à la masse de la population, elle est exceptionnellement dangereuse, à cause du secret absolu qui couvre ses projets jusqu'au moment de l'exécution. Entre elle et le Czar et son gouvernement une guerre à mort est déclarée. Mais le régicide n'a jamais servi aux sociétés et ceux qui n'ont que cette arme seront nécessairement vaincus.

Un tel état de choses indique néanmoins, un mal profond dans cette société russe qui est encore un singulier mélange de civilisation et de barbarie et si le Czar a parmi ses conseillers de véritables hommes d'Etat, ils devront chercher un remède à cette maladie des esprits qui paraît contagieuse, car elle se propage jusque dans les classes élevées de la société. Réprimer n'est pas guérir.

LES FAILLITES EN 1879.—Nous avons reçu de M. D. Webster, agent de l'agence mercantile R. G. Dun & Co., une circulaire en date du 12 avril, contenant le tableau comparatif des faillites aux Etats-Unis pendant le 1er trimestre des trois années 1877, 1878 et 1879. Nous en extrayons les chiffres suivants :

	Faillites.	Passifs.
1877	2,869	$54,538,070
1878	3,355	82,078,826
1879	2,524	43,112,665

On voit qu'il y a une forte diminution dans le nombre des faillites et une plus forte dans le chiffre des passifs, qui ont été d'une somme presque de moitié moindre que ceux de l'année dernière.

AVIS AUX FRANÇAIS QUI CONCERNE LA LOI D'AMNISTIE.—La nouvelle loi d'amnistie partielle qui vient d'être votée par la Chambre, investit M. le Président de la République du droit de grâce à l'égard des condamnés par contumace pour faits insurrectionnels.

Les contumaces qui désirent profiter des dispositions de la loi feront bien de se mettre en rapport avec le consul de France à la Nouvelle-Orléans, et de lui adresser tous les renseignements concernant leur état civil.

LA CONFERENCE D'ADIEU DE M. LEJEUNE.—En dépit d'un orage qui a éclaté d'une façon assez intempestive entre sept et huit heures, plus de cent cinquante personnes se sont rencontrées à l'élite de la société orléanaise, se sont rendues hier soir dans le foyer de l'Opéra pour entendre la dernière conférence de M. Lejeune. Mais il a fallu au sympathique littérateur une bonne coup de présence d'esprit et de persévérance pour ne pas désappointer ses auditeurs, car une répétition avec musique, danses, marches, le tout compliqué d'applaudissements, se faisait sur la scène de l'Opéra pendant que M. Lejeune racontait dans son style fin et charmant les merveilles de cette vie du XVIIIe siècle qui semble faite de paillettes, de talons rouges, de poudre à la maréchale et de bel esprit.

Ne pouvant faire taire la musique, le conférencier a élevé la voix et il a réussi à se faire entendre. Il nous a peint Mme du Deffant, la femme d'esprit par excellence du 18e siècle, nous a décrit ses triomphes, puis nous a intéressés aux tristesses de la fin de sa vie. Après quelques mots consacrés à la bonne Mme Geoffrin, il nous a présenté la figure intéressante quoique laide, de Mlle de Lespinasse, une des rares femmes qui sont mortes d'amour, la seule peut-être de son siècle du plutôt du monde où elle vivait.

Nous avons passé une heure fort agréable dans la compagnie de ces personnages du siècle dernier que M. Lejeune connaît comme s'il y avait vécu. Cette dernière causerie d'un genre tout différent de celui des précédentes, n'a pas eu moins de succès que ses devancières.

M. Lejeune doit nous quitter après-demain pour se rendre à New York où il compte donner quelques conférences. Nous le recommandons chaleureusement au bienveillant appui de la presse et en particulier à celui de nos confrères français.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—La "New Cinderella" a été bien accueillie et il ne pouvait en être différemment, les rôles étant rendus par Emé Roscan, Marie Williams, Ada Lee, Kate Everley, Eleanor Deering, Drew, Maffin, Cohill, Gill, Maginley. Les tableaux sont magnifiques. Tout le monde voudra voir la "Grotte des Fées dans les bois enchantés." Le soleil levant, l'arrivée du Prince, la cuisine du Baron de Boulevard où se tient Cendrillon, la salle de réception et le jardin du Baron. Tout le monde voudra entendre aussi les jolis solos et les beaux chœurs qui sont très nombreux dans la Cinderella et qui sont tout à fait supérieurs avec la troupe de Colville. L'orchestre est bon et fait honneur à la pièce.

Quant à M. Gus. Williams, dans ses chansons allemandes, ses récits, ses lectures, surtout dans sa lecture burlesque sur la tempérance, il a eu grand succès et son succès sera durable car il est dû à un véritable talent comique. La New Cinderella et Gus. Williams occuperont l'affiche jusqu'à nouvel ordre.

APOLOGUE.

Dédié aux partisans de la quarantaine

Certain original, égoïste à l'extrême,
Indifférent à tout, et n'aimant que lui-même,
Croiate de partager
Sa couchette pour manger;
Vivant modestement de pain et de fromage
Qu'il cachait, bien rapé, dans un vieux cofre-fort
Et y rédoublant, il prait prudent et sage
"Pour que fromage et pain se conservent plus frais,—
D'y pratiquer un trou, à l'air donnant passage."
Ce convient le lubet,
Mon homme s'empresse
D'un trou fait à cap pain, et d'un autre au fromage.
Oh, oh, dit-il, voilà, les rats ont fait des leurs:
Mon sac les a coupés! bien sur les voleurs!
Il attache un gros chat tout près de l'ouverture,
Et, rentré, radiant, dormir en couverture.
Mais, hélas! malheur, deux trous nouveaux:
Il met un chat de plus pour faire sentinelle.
C'est en vain; rien n'y fait; deux trous encor (plus nombreux.
Pendant qu'à minuit il brise un sommeil,
Il surveillait un qui qui lui dit: "Mais parbleu,
Quelle donc le bâtir; le mit y vit sans doute.
"Dites donc coffre? pensée y nestoiés bien le lieu,
Je pensée qu'un rat pût entre sans un voire."
On ouvre cependant; oh foulle et tout surpris,
On voit bondir un rat plus gros que six souris.
Et notre sont vient d'un geste très honteux:
"Mon bon, je le vois bien, c'est un rat capitaine.
Ton chaîn n'y pouvant rien, et courbé tête basse (dit,
Retourne à ton maître, et courbé tête basse.

C. BELLEY.

Bois St-Louis, 12 avril 1879.

L'ETOILE ROUGE coin Canal et Baronne.

Toujours préparée; on n'a pas à les cuire soi-même.

—Aujourd'hui, 20 mars.—Deux groupes d'individus sont entrés à Joué, le 15 mars à 11 heures et demie du soir, par deux points différents, en criant: *Vive la République française! Vive Faverolle! Vive la révolution!*

Les coupables ont arrêté 14 individus des deux bandes. M. Fabre y a parmi eux des internationalistes bien connus.

—Jean Bêpêtaire à un bourgeoise, avec hauté:

—Madame sait bien qu'avec les maîtres il n'est pas permis de tirer dessus quoi il est permis de tirer pesant!

LES TRAITÉS DE COMMERCE.

Au conseil national helvétique la question du traité de commerce avec la France a été soulevée par un député de Zurich, qui a demandé que le conseil fédéral communiquât aux chambres le résultat des négociations.

Nos populations, a dit M. Keller (Zurich), suivent avec la plus grande sympathie et le plus grand intérêt le développement économique de la France, et, en présence de ce qui se passe à nos frontières, elles espèrent que nos hautes autorités s'appuieront sur la politique commerciale de la République française. Nos populations vont même plus loin, elles verraient avec satisfaction étudier la question d'une Union douanière de divers Etats.

S'il faut en croire la *France*, on s'inquiéterait beaucoup, en Angleterre de savoir si, relativement au traité de commerce, la France a l'intention de prendre un arrangement temporaire ou définitif.

D'après la *France*, il est hors de doute que le cabinet français négocie un traité à long terme.

En attendant, voici l'adresse que plusieurs Chambres de commerce anglaises viennent d'envoyer au *Board of Trade*:

"Nous prions instamment le gouvernement de Sa Majesté de faire immédiatement, auprès du cabinet français, des démarches, pour que les droits d'importation stipulés entre la France et l'Angleterre, depuis 1863, ne soient pas modifiés pendant douze mois avant la signature d'une convention définitive, à moins de consentement mutuel de la part des deux puissances."

A ces renseignements, ajoutons que l'Angleterre s'occupe dès aujourd'hui, de traités de commerce avec l'Italie, l'Autriche, l'Espagne, l'Amérique et le Brésil.

Lettre adressée à MM. les sénateurs et députés de la Seine-Inférieure, par MM. les négociants, commissionnaires et courtiers de la place du Havre:

"Messieurs,

"La crise industrielle qui sévit en France, depuis bientôt deux ans, devient de plus en plus intense, et notre département, en particulier, est un des plus malheureux.

"Déjà bon nombre d'établissements se sont fermés; d'autres réduisent les heures de travail, et, si des mesures énergiques ne sont pas adoptées sans retard, il est impossible de prévoir où le mal s'arrêtera.

"Les traités qui nous lient avec l'Angleterre, laissant le champ libre à une concurrence ruineuse pour nos filateurs et tisseurs de coton de Normandie, sont la cause déterminante de cette crise, dont on ne peut, malheureusement, pas prévoir la fin.

"Précédemment, les effets de ces traités n'avaient pas été trop nuisibles à nos industries, car l'Angleterre trouvait ses débouchés naturels en Amérique et aux Indes; mais, depuis quelques années tout a changé.

"Les Indiens ont monté chez eux de nombreuses et vastes usines qui alimentent une partie de leur consommation.

"Les Etats-Unis, à l'abri de droits prohibitifs, ont donné à leur industrie un développement qui leur permet, aujourd'hui, non-seulement de ne plus s'approvisionner en Angleterre, mais d'exporter avantageusement; enfin la plupart des nations du Continent ont relevé leur barrière vis-à-vis de l'Angleterre.

"Il en résulte que ce pays, qui avait proportionné son immense outillage à l'approvisionnement du monde entier subit une crise terrible.

"Or, loin de chercher à l'atténuer en réduisant sa production, c'est en abaissant les salaires de nos ouvriers de 35 à 40 0[0 qu'il cherche encore à écraser ses rivaux du Continent.

"Telle est la situation exceptionnellement grave sur laquelle nous appelons votre sérieuse attention.

"Nous sommes partisans d'une sage liberté commerciale, mais soucieux avant tout des intérêts de l'industrie française, qui sont intimement liés à ceux du commerce du Havre.

"*Nous espérons* donc, que lors de la discussion du tarif général des douanes, vous saurez prendre en main la défense du travail national en votant des tarifs suffisamment compensateurs.

"Vous empêcherez ainsi la ruine de bien des fabricants, et vous conserverez à des milliers de familles leurs salaires, ce qui sera tout profit pour le pays et pour la République.

"Havre, le 27 mars 1879.

"Ont signé: Ernest Siegfried, négociant — E. Dubuc, dito.—Brindeau et Blanchard, dito.—Ed. Larue et Cie, dito. — F. Koechlin et Cie, dito.—Busch et Cie, dito.—Monod frères et Cie, dito.—Lemierre Dronsux et Cie, dito. — J.-G. Schmitt et Cie, dito.—J. Dupasquier et Cie, dito.—Mandrot et Cie, dito.—Schlagdenhaufen et Cie, dito.—Kolbrunnet et Cie, dito—Hartog et Cie, dito.—J.-B. Papillon et Cie, dito.—F. Kronheimer, dito. — Eug. Lecoq, dito. —E. Thieullent, dito.—H. Dufour et Cie, dito.—Lefebvre Regnault et Cie, dito. — Westphall et Cie, dito. — E. Reinhart, dito.—P. Chevalier, dito.—E. Lotz, dito.—P. Kerdyk, dito.—F. Bourdon, dito.—S. Guillot, dito.—J. Burnier, dito.—E. Grenier, dito.—A. Ollivier, courtier.—M. Marande, dito. —L. Witcorsky, dito.—A. Deshayes, dito.—E. Lefrançois, dito.—E. Lionnet, dito.—A. Belloc, dito.—Godefroy, dito.—L. Vidal, dito.—A. Cocsme, dite. —A. Arnaudizon, dito.— L. Bachelay, dito.—A. Michon, dito.—E. Lemaître, dito.— F. Koch, dito. — M. Braendlin, dito.

—N'ayant pu réussir à battre monnaie sur la caisse de l'ex-sénateur Cameron, la veuve Oliver, dit le *Messager franco-américain*, cherche à se faire des moyens d'existence avec le scandale même de son procès perdu. Elle vient d'entreprendre une tournée de "lecturne" et a inaugurée la série par la ville d'Alexandria, en Virginie. Les journaux du pays annoncent que cette intéressante personne, que l'on persiste, je ne sais pourquoi, à appeler la veuve Oliver, quoique son mari ait été produit au cours du procès parmi les pièces à conviction, a fait avec un vif succès une lecture sous le titre "Mon récent procès contre l'ex-sénateur Cameron." Espérons pour la "veuve" que tous les bas-bleus qui généraient sur l'esclavage féminin se rueront en foule pour entendre les doléances de leur compagne déclamant contre l'injustice des lois, et le scandale des grands. C'est vraisemblablement le seul moyen qui reste à cette dame pour se procurer les $50,000 qu'elle comptait bien que le sénateur lui rapporterait.

C'est toujours à l'ETOILE ROUGE que les gens de bon goût se chaussent.

Avez-vous mangé une cuisse de Shoffman?

LA SUPPRESSION DU MARIAGE. — La *Marseillaise* publie en tête de ses colonnes, sous la signature de "Gallus", un long article contre le divorce; mais il voudrait qu'on supprimât le mariage.

Voici le passage qui résume l'article:

Le divorce ne serait encore, lui aussi, qu'un palliatif moins funeste, mais guère plus praticable que la séparation de corps. *La vraie solution*, la véritable mesure révolutionnaire, *à laquelle nous viendrons un jour*, c'est d'établir définitivement à la liberté de l'individu, *l'union libre, en abolissant le mariage sous sa triple forme de contrat religieux, civil et commercial.* La proposition de M. Alfred Naquet ne nous ferait pas faire un pas de plus vers ce but encore lointain, je le reconnais, mais elle les futures *sociétés* démocratiques toucheront certainement.

Agréable perspective!

Nous comprenons jusqu'à un certain point que, lisant une pareille conclusion, le *Marseillaise* ne soit frappé, quelques lignes plus loin, en grosses italiques!

La conclusion de l'article de notre dévoué collaborateur Gallus n'engage absolument que lui seul. A la *Marseillaise*, nous une ligne commune en politique, la démocratie philosophique est absolument libre.

La *Marseillaise* trouve évidemment que Gallus va trop vite en besogne. Ah quelque! pourquoi dire les opportunistes à l'intentaille journal.

—On annonce la prononciation d'un pèlerinage du Midi, dans le conduite pour le grande au Sacrée Sol manqué de l'Opéra a été l'objet de vifs commentaires.

Beaucoup plus de trouvé que, et cet été vu, de la Mme Madame de Mme Windsor pour les deux soirées, mais les soirées pour les deux soirées, mais les soirées pour les deux soirées, mais les soirées